

République Française

Ville de Clichy-la-Garenne

Séance du conseil municipal du 23 septembre 2019

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 juin 2019

I. FINANCES

- 1.1. Vente des lots de copropriété n°1568, 1610 et 1966 dépendant de l'immeuble sis 13, rue Fournier
- 1.2. Budget principal 2019 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- 1.3. Bilan annuel 2018 des acquisitions et cessions immobilières
- 1.4. Fixation d'un loyer minimal de taxe de séjour et obligations à la charge des loueurs
- 1.5. Réitération de garanties d'emprunts au profit de LOGISTART
- 1.6. Réitération de garanties d'emprunts au profit de COALLIA HABITAT
- 1.7. Augmentation du capital social de la société CITALLIOS
- 1.8. Décision modificative n° 1- Budget principal 2019

II. RESSOURCES HUMAINES

- 2.1. Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : Directeur du service communal d'hygiène et de santé – risques majeurs
- 2.2. Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : Directeur de l'accueil, de l'Hôtel de Ville et du centre 51, rue Pierre

III. COMMERCE

- 3.1. Rétrocession du droit au bail du local sis 49, boulevard du Général Leclerc

IV. EMPLOI

- 4.1. Renouvellement de la convention de partenariat entre la Fondation d'Entreprise l'Oréal et la Ville de Clichy relative à l'organisation et au financement d'ateliers socio-esthétiques pour les demandeurs d'emplois
- 4.2. Programmation des actions du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour l'année 2019 et plan de financement

V. SPORT

- 5.1. Attribution des subventions de fonctionnement et des subventions Haut niveau et Elite aux clubs sportifs au titre du Contrat de développement Territorial entre la Ville de Clichy et le Département des Hauts-de-Seine Exercice 2019

VI. CULTURE ET PATRIMOINE

- 6.1. Adhésion de la ville de Clichy à l'association "Image en Bibliothèques"

VII. EDUCATION

- 7.1. Réception des bacheliers 2019 – Attribution de récompenses

VIII. JEUNESSE

- 8.1. Approbation de la convention à conclure entre la ville de Clichy et l'IFAC : dispositif BAFA citoyen 2019-2020
- 8.2. Modification du règlement du Conseil Communal Jeunesse

IX. (chapitre annulé)

X. SOLIDARITÉ

- 10.1. Approbation de la convention de partenariat à conclure entre la ville de Clichy et la cité de la musique : dispositif DEMOS
- 10.2. Approbation de la convention d'objectifs et de financement à conclure entre la ville de Clichy et la CAF92 : dispositif CLAS
- 10.3. Approbation du projet de convention de partenariat à conclure entre la ville de Clichy et l'Oréal dans le cadre de l'organisation de la 5^{ème} édition de « la Clichoise »

XI. URBANISME – AMÉNAGEMENT

- 11.1. Cession à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine des lots de copropriété numéros 76, 77, 78 et 79 de l'immeuble sis 32, rue Chance-Milly
- 11.2. Déclassement par anticipation de la Maison du peuple (parcelle cadastrée X n° 1), des accès au sous-sol sis rue Klock et Martissot, des volumes de sous-sol et de sursol sis au-dessous et au-dessus des trottoirs du boulevard du Général Leclerc, de la rue Martissot et de la rue Klock et des volumes de sous-sol et de sursol sis au-dessous et au-dessus de la rue Morillon au droit de la Maison du Peuple.
- 11.3. Engagement d'une procédure de désaffectation et de déclassement, et de transfert dans le domaine privé de la Ville d'une partie de la rue Morillon
- 11.4. Cession à la société dénommée SCCV CLICHY MDP, ou à tout substitué, de la Maison du Peuple et de ses abords

XII. ADMINISTRATION GENERALE

- 12.1. Adhésion de la ville de Clichy à l'Observatoire National de l'Innovation Publique TERRITORIA
- 12.2. Recensement 2020 de la population – Organisation de la collecte
- 12.3. Dénomination des rues et lieux publics
- 12.4. Communication des actes pris par délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire en vertu de la délibération n° 11.1 du 18 février 2019

Clichy, le 17 septembre 2019

Rémi MUZEAU

Maire de Clichy-la-Garenne
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoit de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoints au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoit de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 27 SEP. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06437-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

Vœu

Objet : Vœu présenté par Monsieur Ludovic PLANTÉ

Monsieur le maire, chers collègues,

L'heure est à l'humiliation pour vous et votre majorité : Vendredi, le ministère de la Culture s'est officiellement opposé à votre irresponsable projet de tour de 100 mètres sur la Maison du Peuple, vous infligeant ainsi un lourd camoufflet.

Depuis 2015, nous ne cessons de dénoncer votre politique de bétonnage généralisé qui rend la ville irrespirable, et ce projet en est le symbole : Même le patrimoine historique ne résiste pas à votre course folle à la spéculation immobilière (citons également le cas de la colonie de vacances de Murat-le-Quaire dont le projet de vente – sur le bon coin - avait suscité un émoi considérable de la part des Clichois) !

Pire encore, vous n'avez pas hésité à faire délibérer le conseil municipal sur la vente du bâtiment au promoteur Duval le lendemain des journées européennes du patrimoine. Vous comptiez ainsi brader pour 120 euros/m² un bâtiment qui devrait être considéré comme inestimable et incessible !

Les Clichois n'ont pas été dupes de la communication fallacieuse que vous déployez depuis 3 ans à propos du monument, et la décision du ministère fait également suite à la mobilisation des habitants, des usagers et commerçants du marché de Lorraine qui dénoncent depuis 2017 ce projet qui aurait dénaturé la vocation sociale et culturelle de la Maison du Peuple.

Par votre faute, il n'existe aujourd'hui aucun projet crédible pour sauver la Maison du Peuple, alors qu'un vrai projet de rénovation public concerté et mobilisant les financements nécessaires est possible.

Nous souhaitons donc que le conseil municipal prenne toutes les délibérations nécessaires pour :

- mettre définitivement fin au projet du promoteur Duval ;
- introduire un principe d'incessibilité de la Maison du Peuple ;
- mettre en œuvre un vrai projet public concerté de rénovation du bâtiment à vocation sociale et culturelle.

Quoiqu'il en soit, nous, élus de l'opposition, continuerons à nous battre aux côtés des Clichois contre le massacre de la Maison du Peuple comme nous l'avons fait depuis le début du mandat.

Rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés

7 pour : Monsieur Nouredine BENYAHIA, Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Messieurs Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ

35 contre.

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoit de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoints au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 27 SEP. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06436-
AI
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 23 septembre 2019

Délibération n° 2019/S05/1.1

Objet : Vente des lots de copropriété n° 1568, 1610 et 1966 dépendant de l'immeuble sis 13, rue Fournier

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération n°2019/S01/1.2 du 18 février 2019 relative à la vente des lots de copropriété n° 1568,1610 et 1966 sis 13, rue Fournier ;

Vu l'avis de France Domaine du 28 septembre 2018 ;

Considérant que la Ville de Clichy-la-Garenne est propriétaire des lots de copropriété n° 1610, 1568 et 1966 dépendant de l'immeuble sis 13, rue Fournier à Clichy, cadastré section B n° 34, consistant en un logement de 86,32 m² avec cave et parking dépendant du domaine privé ;

Considérant l'absence d'intérêt général à conserver de bien dans le patrimoine privé de la Ville ;

Considérant que la Ville a sollicité le site internet Webenchères Immo pour la vente de ce logement proposé en l'état, libre de toute occupation ;

Considérant que Monsieur Rida BOULMEZZAOU, demeurant 23, bis rue Paul vaillant Couturier- 92110 Levallois-Perret qui a remporté les enchères au prix de 431 000 euros à annuler sa proposition faute de financement ;

Considérant que Monsieur Hubert DOLLEY demeurant 1, rue des bateliers 92110 CLICHY-LA-GARENNE A remporté une deuxième session d'enchères au pris de 415 000 € ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, premier adjoint au Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – ANNULE la délibération n°2019/S01/1.2 du 18 février 2019.

ARTICLE 2- DÉCIDE de conclure, avec Monsieur DOLLEY ou toute société qui se substituera, une promesse de vente du logement communal avec cave, constituant les lots de copropriété n°1610, 1568 et 1966 dépendant de l'immeuble sis à Clichy 13, rue Fournier, cadastré section B n° 34, en l'état, libre de toute occupation.

ARTICLE 3 - DIT QUE cette promesse de vente sera conclue à la condition suivante :

- Prix de vente de 415 000 euros.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, puis l'acte de vente et tout document y afférent.

ARTICLE 5 - DIT QUE la recette en résultant sera imputée au budget communal.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

1 contre : Madame Samia IDRI BAYOL

4 abstentions : Messieurs Nouredine BENYAHIA, Manuel ALLAMELLOU, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ

1 ne prend pas part au vote : Monsieur Hicham DAD.

092-219200243-20190923-DSGLC19_06436-AI
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoï HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoit de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoints au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00),
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoï HADRI (de 9h50 à 10h05),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50),
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 27 SEP. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06438-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 23 septembre 2019

Délibération n° 2019/S05/1.2

Objet : Budget Principal 2019 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L1617-5 et R1617-24 ;

Vu la demande du Comptable des Finances Publiques d'admettre en non-valeur les créances qui n'ont pu être recouvrées ;

Vu les listes n° 3351200512, n° 3357060512, n° 3383610212, n° 3387640212 de titre à annuler en raison notamment de poursuite sans effets et de combinaison infructueuse d'actes transmises par le Comptable des Finances Publiques ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, premier adjoint au Maire

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 - ACCEPTE l'admission en non-valeur des créances jugées irrécouvrables et transmises par le Comptable des Finances des Publiques pour un montant total de 149 435,72 euros.

ARTICLE 2 - DIT QUE les dépenses en résultant seront imputées au compte « 6541 – Créances admises en non-valeur » du budget principal, exercice 2019.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

41 pour

1 abstention : Monsieur Hicham DAD

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06438-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoit de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoints au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 27 SEP. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06439-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 23 septembre 2019

Délibération n° 2019/S05/1.3

Objet : Bilan annuel 2018 des acquisitions et cessions immobilières

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L.2241-1 ;

Vu le compte administratif du budget principal 2018 ;

Vu le bilan des acquisitions et cessions 2018 ci-annexé ;

Considérant que la commune de Clichy-la-Garenne a acquis et cédé des biens immobiliers sur son territoire au cours de l'exercice 2018 ;

Considérant qu'il convient de porter à la connaissance du conseil municipal l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'exercice 2018 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, premier adjoint au Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire au cours de l'exercice 2018 tel qu'annexé à la présente délibération.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

3 contre : Madame Samia IDRI BAYOL, Messieurs Hicham DAD, Ludovic PLANTÉ

4 abstentions : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Messieurs Manuel ALLAMELLOU, Serge BERNARD.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06439-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,

M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoit de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoints au maire ;

Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 27 SEP. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06440-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 23 septembre 2019

Délibération n° 2019/S05/1.4

Objet : Fixation d'un loyer minimal de taxe de séjour et obligations a la charge des loueurs

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2333-26 à L.2333-39 dans leur version applicable au 23 septembre 2019 ;

Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour ;

Vu la délibération n°2018/S05/1.1 du 24 septembre 2018 mettant en place un tarif de taxe de séjour concernant les meublés de tourisme ;

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements techniques pour la bonne perception de la taxe de séjour ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, adjoint au Maire

Après en avoir délibéré

ARTICLE 1 - FIXE le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 1,00 € par nuitée.

ARTICLE 2 - PRÉCISE QUE chaque logeur est tenu de présenter, en même temps que sa déclaration, sur demande de la collectivité, un registre sur lequel seront mentionnés, à la date et dans l'ordre des perceptions effectuées le nombre de personnes ayant séjourné dans l'établissement, le nombre de nuitées correspondantes, le montant de la taxe perçue ainsi que le cas échéant les motifs d'exonération ou de réduction.

ARTICLE 3 - PRÉCISE QUE lors du départ inopiné d'un touriste qui n'aurait pas réglé la taxe de séjour, le professionnel est invité à se manifester auprès de la collectivité afin que sa responsabilité soit dégagee. Pour ce faire, il doit déposer au maire, sous huit jours pour un logeur ou sous deux mois pour un opérateur numérique, une demande en exonération destinée au juge du tribunal d'instance. A défaut de signalement, la taxe est due par le logeur.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06440-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoit de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoints au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BÔTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoit de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCBAT, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

27 SEP. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06441-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 23 septembre 2019

Délibération n° 2019/S05/1.5

Objet : Réitération de garanties d'emprunts au profit de LOGISTART

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu l'alinéa 3 de l'article L 443-7 et l'alinéa 3 de l'article L 443-13 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la délibération du conseil municipal n°7.3 du 29 janvier 2008 portant modification de la garantie d'emprunt au profit de la SA HLM LOGIREP – CONSTRUCTION de 28 logements PLUS et deux logements PLAI au 14 allée de l'Europe ;

Vu la délibération du conseil municipal n°9.10 du 13 mars 2012 portant garantie d'emprunt au profit de l'ESH LOGIREP – ACQUISITION du 66 LOGEMENTS PLI – 19 rue Martissot ;

Vu la délibération du conseil municipal n°1.1 du 13 mai 2019 portant réitération de la garantie d'emprunt destiné à l'acquisition du 19 rue Martissot suite à une opération de réaménagement de prêt ;

Vu la fusion, approuvée lors des assemblées générales de LOGIREP et LOGISTART réunies le 28 juin 2019, les transferts de prêts afférents au patrimoine immobilier ont été sollicités auprès des organismes prêteurs ;

Vu la demande formulée par LOGIREP à la ville de Clichy par courrier en date du 10 juillet 2019 sollicitant le transfert des prêts afférents à son patrimoine immobilier à LOGISTART ;

Considérant qu'il est nécessaire, dans ces conditions, que le conseil municipal se prononce sur le maintien de la garantie relative aux prêts transférés ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – RÉITÈRE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement des prêts n° 1113644, 1113645, 1113646, 1113647 et 1279003 initialement consentis par la caisse des dépôts et consignations à LOGIREP et transférés à LOGISTART.

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20190923-DSGLC19_06441- DE Date de télétransmission : 07/10/2019 Date de réception préfecture : 07/10/2019
--

ARTICLE 2 – DIT QUE les caractéristiques financières des prêts transférés sont les suivantes :

N° de contrat	Libellé	Année de réalisation	durée	durée restante	taux d'intérêt	capital	encours au 01/10/2019
1113645	Zac Berges de Seine	2 008	50	40	Livret A +1%	804 462,00	598 296,48
1113647	Zac Berges de Seine	2 008	50	40	Livret A	42 970,00	31 102,95
1113644	Zac Berges de Seine	2 008	35	25	Livret A +1%	1 826 876,00	1 222 744,53
1113646	Zac Berges de Seine	2 008	35	25	Livret A	110 496,00	71 376,11
1279003	Acquisition rue Martissot	2 018	30+10	29+10	Livret A +1,25% Livret A +0,6%	1 643 744,07	1 530 001,09
TOTAL						4 428 548,07	3 453 521,16

ARTICLE 3 – DIT QUE la garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer au Repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 – S'ENGAGE pendant toute la durée résiduelle des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

ARTICLE 5 – AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des dépôts et consignations et le Repreneur ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant aux emprunts visés à l'article 2 de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoit de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoints au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoit de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

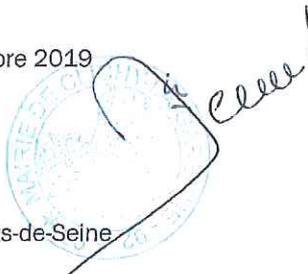
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 27 SEP. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06442-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

Délibération n° 2019/S05/1.6

Objet : Réitération de garanties d'emprunts au profit de COALLIA HABITAT

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu les alinéas 3 des articles L 443-7 et L 443-13 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la délibération du conseil municipal n°3.8 du 29/03/2011, portant garantie d'emprunt au profit de l'AFTAM pour l'acquisition-amélioration du centre d'hébergement et réinsertion sociale de 56 places d'hébergement au 49 rue Pierre Bérégovoy ;

Vu la cession de l'association COALLIA (anciennement AFTAM) à COALLIA HABITAT d'une partie de son actif immobilier dans le cadre d'un processus d'adossement de COALLIA HABITAT au groupe BATIGERE ;

Vu la demande formulée par le Conseil de l'association COALLIA à la ville de Clichy par courrier en date du 06 juin 2019 sollicitant le renouvellement de la garantie d'emprunts en raison du transfert des prêts afférents à son patrimoine immobilier à COALLIA HABITAT ;

Considérant qu'il est nécessaire, dans ces conditions, que le conseil municipal se prononce sur le maintien de la garantie relative aux prêts transférés dans les mêmes conditions.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – RÉITÈRE, conformément aux dispositions susvisées du code de la construction et de l'habitation, sa garantie à hauteur de 100% pour :

- le remboursement d'un prêt d'un montant initial de 570 234,00 euros consenti par la caisse des dépôts et consignations au Cédant, COALLIA (anciennement AFTAM) et transféré au Repreneur, COALLIA HABITAT,
- le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 360 324,00 euros consenti par Action logement au Cédant, COALLIA (anciennement AFTAM) et transféré au Repreneur, COALLIA HABITAT,

ARTICLE 2 – DIT QUE les caractéristiques financières des prêts transférés sont les suivantes :

Prêt CDC :

- Type de prêt : PLAI
- N° du contrat initial : 1192598
- Montant initial du prêt en euros : 570 234,00
- Capital restant dû au 06/05/2019 : 507 437,82
- Intérêts capitalisés : 0
- Quotité garantie (en %) : 100%
- Date de la dernière échéance du prêt : 01/08/2061
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt : 0,55%
- Modalité de révision : Double Révisabilité Limitée
- Taux annuel de progressivité des échéances : 0

Prêt Action logement :

- N° du contrat initial : 7122
- Montant du prêt en euros : 2 360 324,00
- Capital restant dû au 31/08/2019 : 1 676 779,79
- Quotité garantie (en %) : 100%
- Date de la dernière échéance du prêt : 30/09/2032
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Taux d'intérêt : 0,50%

ARTICLE 3 – DIT QUE la garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'Action logement, la collectivité s'engage à se substituer au Repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 – S'ENGAGE pendant toute la durée résiduelle des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.

ARTICLE 5 – AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir aux conventions de transfert de prêts qui seront passées entre la Caisse des dépôts et consignations ou action logement et le Repreneur ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant aux emprunts visés à l'article 1 de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoit de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoint au maire ;

Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 27 SEP. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06443-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

Délibération n° 2019/S05/1.7

Objet : Augmentation du capital social de la société CITALLIOS

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1521-1 et suivants, 1522-4, L. 1524-1 et L. 1524-5, L. 5421-1, L. 5421-3, L. 3231-6 et L. 3231-8 ;

Vu le Code de commerce, et notamment ses articles L.225-127 et suivants ;

Vu la délibération n° 10.2 en date du 19 mai 2016, relatif à l'approbation de la fusion des SEM Yvelines Aménagement, SEM 92 et SEMERCLI ;

Vu le budget prévisionnel 2019 de CITALLIOS approuvé par le Conseil d'administration du 9 avril 2019 ;

Vu l'information faite aux actionnaires sur les perspectives stratégiques lors du Conseil d'administration du 12 juin dernier ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE le principe de l'augmentation du capital social de la société CITALLIOS d'un montant global de 14 461 092,00 € par émission de 535 596 actions nouvelles de 17 € de valeur nominale, chacune émise au prix de 27€ (17 € de nominal et 10€ de prime d'émission), à libérer en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription et faculté de souscrire à l'augmentation de capital également à titre réductible, ayant pour effet de porter le capital social de CITALLIOS de 15.175.220 euros à 24.280.352 euros au maximum.

ARTICLE 2 - APPROUVE la modification corrélative des statuts de CITALLIOS qui résultera des souscriptions effectuées tant à titre irréductible que réductible et de la répartition qui sera faite, le cas échéant au titre des souscriptions à titre réductible, par le Conseil d'administration de CITALLIOS.

ARTICLE 3 - APPROUVE la souscription par la Ville de Clichy à cette augmentation de capital dans les conditions suivantes :

- à titre irréductible, à concurrence de l'ensemble de ses droits de souscription, soit 56.910 actions nouvelles pour un montant de global de 1 536 570,00 euros.

ARTICLE 4 - REJETTE la proposition d'augmentation de capital à réserver aux salariés de CITALLIOS en application des dispositions légales.

ARTICLE 5 - AUTORISE Monsieur Sébastien RENAULT, représentant de la Ville de Clichy aux assemblées de CITALLIOS, de voter à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CITALLIOS dans le sens des décisions prises ci-dessus et de signer tous documents afférents ou consécutifs à ces décisions.

ARTICLE 6 - AUTORISE Monsieur le Maire au Conseil d'administration de CITALLIOS qui se tiendra après la période de souscription de voter en faveur de toutes décisions permettant la réalisation des décisions prises ci-dessus et de signer tous documents afférents ou consécutifs à ces décisions.

ARTICLE 7 - DIT que les crédits nécessaires à cette souscription seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

6 contre : Messieurs Noureddine BENYAHIA, Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Messieurs Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ

1 abstention : Madame Isabelle MINE RODRIGUES

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06443-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoit de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoints au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 27 SEP. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06425-AU
Date de télétransmission : 27/09/2019
Date de réception préfecture : 27/09/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 23 septembre 2019

Délibération n° 2019/S05/1.8

Objet : Décision modificative n° 1 – Budget principal 2019

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M 14 ;

Vu le Budget Primitif du Budget Principal 2019 voté le 20 décembre 2018 ;

Vu le Budget Supplémentaire 2019 voté le 24 juin 2019 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2019/S02/11.2 du 13 mai 2019 portant résiliation du bail emphytéotique conclu sur le terrain Morel ;

Vu la décision de l'assemblée générale des actionnaires de CITALLIOS du 12 juin 2019 d'augmenter son capital ;

Vu les demandes des services de l'Etat pour le reversement de trop-perçus en matière de taxe d'urbanisme ;

Considérant que le Budget Principal 2019 nécessite des ajustements ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, premier adjoint au Maire

Après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE - ADOPTE la Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2019 telle que présentée en annexe et s'équilibrant ainsi :

- Inchangée en section de fonctionnement ;
- Minorée de 436 812 euros en section d'investissement.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

5 contre : Messieurs Nouredine BENYAHIA, Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Messieurs Hicham DAD, Serge BERNARD

1 abstention : Madame Isabelle MINE RODRIGUES

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoints au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCBAT, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 27 SEP. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06444-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

Délibération n° 2019/S05/2.1

Objet : Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 :
Directeur du service communal d'hygiène et de santé – risques majeurs

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 3-3-2° et 34 ;

Considérant que les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de la commune compte tenu de la permanence du besoin et de l'importance et de la continuité des projets structurant à engager et suivre ;

Considérant à la fois l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires sur ces fonctions et la nécessité d'assurer la continuité du service, notamment d'un point de vue managérial ;

Considérant les exigences du poste, tant du point de vue de la formation initiale que de l'expérience professionnelle requise sur des compétences pluridisciplinaires relevant de différents cadres d'emplois ;

Entendu l'exposé de Madame Sandra HUMBLLOT, conseillère municipale déléguée

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – L'emploi de directeur du service communal d'hygiène et de santé – risques majeurs, qui relève de l'article 3-3-2° précité, est susceptible d'être pourvu par voie contractuelle pour une durée de trois ans renouvelable.

ARTICLE 2 – Les missions assurées sur cet emploi sont les suivantes :

- Organiser et piloter les contrôles de l'hygiène de l'habitat, de l'hygiène alimentaire, et des normes de sécurité incendie des établissements recevant du public
- Superviser la mise en œuvre des procédures de périls, des procédures d'insalubrité, et des opérations de salubrité (dératisation désinsectisation, désinfection, dépigeonnisation)
- Piloter la gestion des dossiers des licences de débits de boissons
- Manager et piloter les équipes

ARTICLE 3 – Le niveau de recrutement pour occuper cet emploi est celui imposé pour l'inscription aux concours des filières administrative et technique de catégorie A de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 4 – Compte tenu des exigences du poste, tant du point de vue de la formation initiale que de l'expérience professionnelle requise, la rémunération sera déterminée entre celle correspondant à l'indice brut 441 et celle correspondante à l'indice brut 985. Un régime indemnitaire sera également versé au titulaire du poste le cas échéant.

ARTICLE 5 – DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville des exercices en cours et suivants.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour

3 abstentions: Madame Samia IDRI BAYOL, Messieurs Hicham DAD, Ludovic PLANTÉ

1 ne prend pas part au vote : Monsieur Noureddine BENYAHIA,

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoit de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

27 SEP. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06445-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

Délibération n° 2019/S05/2.2

Objet : Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : directeur de l'accueil, de l'Hôtel de Ville et du centre 51, rue Pierre

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 3-3-2° et 34 ;

Considérant que les fonctions de directeur de l'accueil, de l'Hôtel de Ville et du centre 51, rue Pierre relèvent d'un emploi de nature de catégorie A de la fonction publique ;

Considérant que les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de la commune compte tenu de la permanence du besoin et de l'importance et de la continuité des projets structurant à engager et suivre ;

Considérant à la fois l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires sur ces fonctions et la nécessité d'assurer la continuité du service, notamment d'un point de vue managérial ;

Considérant les exigences du poste, tant du point de vue de la formation initiale que de l'expérience professionnelle requise sur des compétences pluridisciplinaires relevant de différents cadres d'emplois ;

Entendu l'exposé de Madame Sandra HUMBLLOT, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – L'emploi de directeur de l'accueil, de l'Hôtel de Ville et du centre 51, rue Pierre, qui relève de l'article 3-3-2° précité, est susceptible d'être pourvu par voie contractuelle pour une durée de trois ans renouvelable.

ARTICLE 2 – Les missions assurées sur cet emploi sont les suivantes :

- Superviser l'ensemble des demandes des services internes
- Superviser l'ensemble du fonctionnement technique des équipements
- Superviser l'ensemble des interventions logistiques nécessaires au bon fonctionnement des équipements
- Participer à la sécurisation des lieux
- Manager et piloter les équipes

ARTICLE 3 – Le niveau de recrutement pour occuper cet emploi est celui imposé pour l'inscription aux concours des filières administrative et technique de catégorie A de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 4 – Compte tenu des exigences du poste, tant du point de vue de la formation initiale que de l'expérience professionnelle requise, la rémunération sera déterminée entre celle correspondant à l'indice brut 441 et celle correspondante à l'indice brut 985. Un régime indemnitaire sera également versé au titulaire du poste le cas échéant.

ARTICLE 5 – DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour

2 abstentions : Messieurs Hicham DAD, Ludovic PLANTÉ

2 ne prennent pas part au vote : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Madame Samia IDRI BAYOL

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—O—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—O—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—O—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoints au maire ;

Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

27 SEP. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191007-DSGLC19_06435-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 23 septembre 2019

Délibération n° 2019/S5/3.1

Objet : Rétrocession du droit au bail du local sis 49, boulevard du Général Leclerc

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-1-3 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 juin 2008 instituant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et instaurant un droit de préemption sur les fonds de commerce ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2016 relative à l'extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité ;

Vu la décision n°2016-23 du 3 février 2016, par laquelle Monsieur le Maire a exercé son droit de préemption du fonds de commerce de boucherie-charcuterie sis 49, boulevard du Général Leclerc ;

Vu la délibération n°6.1 du 21 avril 2016 autorisant la mise en œuvre de la procédure de rétrocession du fonds de commerce et approuvant le cahier des charges de cette rétrocession;

Vu la délibération n°6.2 du 17 novembre 2016 approuvant la rétrocession du fonds de commerce de boucherie suite à l'exercice du droit de préemption ;

Vu la délibération du 25 juin 2018 approuvant le cahier des charges de rétrocession du droit au bail compte tenu de l'extinction du fonds de commerce suite au désistement du candidat initial ;

Vu la délibération du 21 décembre 2018 approuvant la candidature de Monsieur LE PRIOL pour la société SAS BOUCHERIE DES GOURMETS ;

Vu le courrier de désistement de Monsieur LE PRIOL de la société SAS BOUCHERIE DES GOURMETS en date du 9 juillet 2019 ;

Vu la candidature spontanée de Monsieur PINON en date du 3 août 2019 ;

Vu l'estimation des Domaines en date du 5 septembre 2019 ;

Considérant la qualité et la manifestation d'un intérêt pertinent de la candidature de Monsieur Flavien PINON, portant sur le projet de boucherie et vente de produits annexes qui contribuera à diversifier et dynamiser le tissu commercial du quartier République;

Considérant que la rétrocession du droit au bail sera réalisée dans les conditions financières mentionnées dans le cahier des charges ;

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre CAYLA, adjoint au Maire,

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191007-DSGLC19_06435- DE Date de télétransmission : 07/10/2019 Date de réception préfecture : 07/10/2019
--

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – APPROUVE la rétrocession du droit au bail situé 49, boulevard du Général Leclerc au profit de Monsieur Flavien PINON ou toute société qui s'y substituera sous réserve du respect du cahier des charges susvisé, pour une activité de boucherie et vente de produits annexes, et d'un montant de 50 000 euros.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette rétrocession, notamment ceux ayant trait aux modalités de paiement au comptant ou à terme.

ARTICLE 3 – DIT que la recette en résultant d'un montant de 50 000 euros sera imputée au budget communal de l'exercice en cours

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour

5 abstentions : Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Messieurs Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191007-DSGLC19_06435-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoit de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoints au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoit de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 27 SEP. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06446-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 23 Septembre 2019

Délibération n° 2019/S05/4.1

Objet : Renouvellement de la convention de partenariat entre la Fondation d'Entreprise l'Oréal et la Ville de Clichy relative à l'organisation et au financement d'ateliers socio-esthétiques pour les demandeurs d'emplois

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de partenariat entre la ville de Clichy-la-Garenne et la Fondation d'entreprise l'Oréal en date du 18 octobre 2018, approuvée par le conseil municipal lors de sa séance du 24 septembre 2018 ;

Considérant que la Fondation d'entreprise l'Oréal souhaite renouveler son soutien financier à hauteur de 8 000 € annuels pour l'organisation d'ateliers socio-esthétiques, à destination des demandeurs d'emplois clichois, confrontés à des difficultés pour retrouver un emploi stable ;

Considérant que les missions fondamentales du service Emploi, articulées autour de l'accompagnement dans les démarches de retour à l'emploi des publics en insertion, correspondent aux objectifs du programme de mécénat de la Fondation d'entreprise l'Oréal ;

Entendu l'exposé de Monsieur Sébastien RENAULT, adjoint au Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE le projet de convention ci-annexé définissant les modalités du partenariat mis en place au titre de l'année 2018 entre la Fondation d'Entreprise l'Oréal et la ville de Clichy, d'un montant de 8 000 € TTC provenant de la Fondation d'Entreprise l'Oréal.

ARTICLE 2 - DIT QUE la recette en résultant sera imputée sur le budget des exercices en cours et suivants.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents relatifs à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06446-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—O—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—O—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—O—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoints au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

27 SEP. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06448-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 23 septembre 2019

Délibération n° 2019/S05 /4.2

Objet : Programmation des actions du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour l'année 2019 et plan de financement

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 78 de la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, relatif aux délégations de gestion de crédits des programmes européens ;

Vu le Règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds Social Européen (FSE) ;

Vu le Décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 fixant les conditions dans lesquelles l'Etat confie la gestion de tout ou partie des fonds européens, soit en qualité d'autorité de gestion, soit par délégation de gestion pour la période 2014-2020 ;

Vu la circulaire n° NOR INTB0800148C du 11 août 2008 de la DGCL et de la DGFIP relative à la gestion de subventions globales de Fonds structurels européens par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la décision n° 2019-251 en date du 25 juillet 2019 sollicitant une subvention auprès du FSE pour les actions du PLIE au titre de la programmation 2019 ;

Vu la décision n° 2019-252 en date du 25 juillet 2019 sollicitant une subvention auprès de la Région Ile-de-France pour une action territorialisée du PLIE au titre de la programmation 2019 ;

Considérant l'inscription des PLIE dans le Programme Opérationnel National FSE 2014 - 2020 « *Emploi et Inclusion en métropole* » adopté par la Commission Européenne le 10 octobre 2014 ;

Considérant le courrier du Préfet de région du 26 mai 2015 portant notification des enveloppes de crédits du FSE Inclusion 2014-2020 que l'association GMFE 92, Organisme Intermédiaire Pivot des PLIE des Hauts-de-Seine, pourra gérer sous la forme d'une subvention globale pour le compte du PLIE de Clichy ;

Considérant l'Appel à Projets du 3 juin 2019 de GMFE 92, Organisme Intermédiaire Pivot de gestion mutualisée des fonds européens portant sur la programmation des actions 2019 des PLIE des Hauts-de-Seine ;

Considérant la nécessité de renforcer les moyens de l'offre territoriale en matière de développement de l'emploi pour le compte des publics clichois, accompagnés dans le cadre du dispositif PLIE ;

Entendu l'exposé de Monsieur Loïc PERON, conseiller municipal délégué

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20190923-DSGLC19_06448- DE Date de télétransmission : 07/10/2019 Date de réception préfecture : 07/10/2019
--

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE la programmation 2019 des actions du PLIE et son plan de financement (annexe 1).

ARTICLE 2 - DÉCIDE de verser aux opérateurs externes du PLIE, au titre de la programmation 2019, la somme de 78 526 € à prélever sur le budget du PLIE.

ARTICLE 3 - DÉCIDE de programmer les actions internes du PLIE, au titre de la programmation 2019, pour un montant prévisionnel de 395 250 € de Fonds Social Européen et de 100 713 € de crédits régionaux.

ARTICLE 4 - DIT QUE les dépenses en résultant seront payées par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours, chapitre 62 et 65 et que les sommes réparties par opérateur (annexe 1) feront l'objet d'un versement unique ou fractionné en plusieurs phases :

- des avances et des acomptes selon les quotités et modalités fixées par chaque convention ou marché, dès le démarrage de l'action,
- le solde à la clôture de l'action, selon les réalisations des partenaires et seulement après signature des conventions ou notification des marchés publics et contrôles de service fait.

ARTICLE 5 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes liés à la programmation 2019 du PLIE et de son plan de financement auprès de l'association GMFE 92 pour les actions internes de la Ville et les conventions de partenariat se rapportant à l'exécution des actions à conduire avec les opérateurs concernés.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés
41 pour
1 abstention : Monsieur Hicham DAD,

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00),
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50),
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

27 SEP. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06449-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 23 septembre 2019

Délibération n° 2019/S05/5.1

Objet : Attribution des subventions de fonctionnement et des subventions Haut niveau et Elite aux clubs sportifs au titre du Contrat de développement Territorial entre la ville de Clichy et le Département des Hauts-de-Seine – Exercice 2019

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil général en date 16 décembre 2011 approuvant le principe de la mise en œuvre d'une politique pluriannuelle de contractualisation avec les communes, modifiée par la délibération n°3 en date du 11 juin 2018 ;

Vu la délibération n°2019/S04/4.1 du conseil municipal du 24 juin 2019 approuvant le projet de contrat de développement Département / Ville de Clichy 2019 – 2021 ;

Vu le tableau de répartition des subventions départementales entre associations et clubs ci-annexé ;

Considérant dans ce cadre le soutien du Département aux actions de fonctionnement sportives hors Politique de la Ville, et plus spécifiquement les dispositions de la thématique T3 – A dudit contrat permettant d'attribuer une subvention d'un montant de 291 382 € pour la période 2019-2021 répartis comme suit :

- 210 382 € (70 128 € en 2019, 70 127 € en 2020, 70 127 € en 2021) : au titre du soutien au fonctionnement des associations sportives.
- Haut niveau et Elite transférés à la Ville : 81 000 € (soit 27 000 € tous les ans sur 3 ans) : au titre du sport de Haut niveau et Elite ;

Considérant la proposition du département d'intégrer l'enveloppe haut niveau élite au volet de fonctionnement du contrat Département – Ville à partir de 2019 pour un montant de 27 000 € et l'acceptation de la ville instruira d'instruire désormais cette enveloppe ;

Considérant les modalités de versement 2019 des subventions fixées par le Département :

- 70 % des crédits versés aux associations sportives en 2019 sous réserve de la recette départementale correspondante
- 30 % des crédits versés l'année suivante après la transmission par les clubs des bilans des actions financées et de leur approbation ;

Entendu l'exposé de Madame Véronique d'ASTORG, conseillère municipale déléguée

Après en avoir délibéré

ARTICLE 1 – AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions octroyées aux associations retenues dans le cadre de la thématique T3 – A du contrat de développement territorial 2019 - 2021, selon la répartition indiquée dans l'annexe n° 1 et selon les mêmes modalités de versement que le Département : 70 % des crédits en 2019, soit 67 989,60 € et 30 % des crédits en 2020, soit 29 138,40 €, après transmission par les clubs bénéficiaires des bilans des actions financées.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à percevoir le solde de la subvention du Département des Hauts-de-Seine correspondant à la programmation des actions soutenues en 2019, dans le cadre de la thématique T3 – A, soit 29 138,40 € et à le reverser aux associations sportives selon l'annexe n° 1 jointe à la présente délibération.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, dont les bilans des actions financées.

ARTICLE 4 - DIT QUE les dépenses et les recettes en résultant seront payées par imputation sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoit de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoints au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoit de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 27 SEP. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06450-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 23 septembre 2019

Délibération n° 2019/S05/6.1

Objet : Adhésion de la ville de Clichy à l'Association « Images en bibliothèques »

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Considérant que « Images en bibliothèques » est une association qui a pour but d'accompagner les professionnels dans leurs pratiques de diffusion de films, de médiation et d'éducation aux images par le biais de formations, de publications et d'appui méthodologique à la recherche d'intervenants ;

Considérant l'intérêt de la ville de Clichy-la-Garenne d'œuvrer à l'émancipation des individus, de favoriser l'accès pour tous à une culture cinématographique, de participer à l'éducation artistique et culturelle des jeunes ;

Entendu l'exposé de Monsieur Luc MERCIER, adjoint au maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE d'adhérer à l'association « Images en bibliothèques » au titre de l'année 2019

ARTICLE 2 - DIT QUE la dépense en résultant d'un montant de 110€ sera payée par imputation sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06450-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoints au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

27 SEP. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06451-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

Délibération n° 2019/S05/7.1

Objet : Réception des bacheliers 2019 – Attribution de récompenses

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu l'organisation d'une cérémonie en l'honneur des élèves clicheois qui auront obtenu le baccalauréat à l'issue de la session de juin 2019 ;

Considérant le souhait de la Ville, lors de cette cérémonie, d'attribuer des récompenses aux bacheliers clicheois ayant obtenu une mention ;

Entendu l'exposé de Madame Véronique CABASSET, adjointe au Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de cartes cadeaux multi-enseignes d'une valeur de 50 €, 100 € et 150€ et à remettre aux bacheliers clicheois de la session 2019, des récompenses en fonction de leur mention telle que définis ci-dessous :

- Pour les bacheliers ayant obtenu une mention assez bien : une carte cadeau proposant une offre culturelle d'une valeur de 50 €.
- Pour les bacheliers ayant obtenu une mention bien : une carte cadeau proposant une offre culturelle d'une valeur de 100 €.
- Pour les bacheliers ayant obtenu une mention très bien : une carte cadeau proposant une offre culturelle d'une valeur de 150 €.

ARTICLE 2 - DIT que la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

6 ne prennent pas part au vote : Messieurs Nouredine BENYAHIA, Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Messieurs Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—O—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—O—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—O—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoints au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRETARIE DE SEANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 27 SEP. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06452-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 23 septembre 2019

Délibération n° 2019/S05/8.1

Objet : Approbation de la convention à conclure entre la ville de Clichy et l'IFAC : dispositif « BAFA citoyen » 2019-2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°5.1 du 18 février 2019 relative à l'approbation de la convention de partenariat entre la ville de Clichy-la-Garenne et l'IFAC (Institut de Formation d'Animation et de Conseil) dans le cadre du projet « BAFA citoyen » 2019 ;

Considérant que la ville de Clichy-la-Garenne développe, via le service jeunesse, une politique favorisant l'autonomie et l'accès à la professionnalisation des jeunes majeurs ;

Considérant que les compétences de l'IFAC répondent à ces préoccupations et présentent une qualité reconnue pour l'éducation populaire ;

Considérant que le projet présenté par l'IFAC permet la réalisation d'une formation de qualité et structurante au sein du territoire ainsi défini ;

Considérant que le service jeunesse est à même d'accueillir les sessions de formation BAFA et BAFD au sein de l'Espace Henry Miller, qui dispose de salles appropriées ;

Considérant qu'en contrepartie de cette mise à disposition à titre gratuit, l'IFAC propose à la Ville 5 places gratuites par session de 20 stagiaires ou 6 places gratuites par session de 30 stagiaires à raison d'une session pour chaque période de vacances allant de Noël 2019 aux vacances du mois d'Août 2020;

Vu le projet de convention de partenariat établi à cet effet ci-annexé;

Entendu l'exposé de Madame Nadoi HADRI, adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE le projet de convention de partenariat 2019-2020 entre l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC) et la ville de Clichy-la-Garenne.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUGHAT, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 27 SEP. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06453-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

Délibération n° 2019/S05/8.2.

Objet : Modification du règlement Intérieur du Conseil Communal Jeunesse

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1112-23 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n° 5.2 du 3 mars 1998 relative à la mise en place d'un conseil communal enfance jeunesse et aux modalités de fonctionnement ;

Vu la délibération n ° 14.3 du 8 décembre 2009 relative à la durée du mandat du conseil communal enfance Jeunesse ;

Vu la délibération n ° 13.1 du 22 novembre 2011 relative au mode de scrutin et au règlement intérieur du conseil communal enfance jeunesse ;

Vu la délibération n ° 6.I du 30 septembre 2014 relative aux modalités d'élection du conseil communal enfance jeunesse et à l'adoption d'un nouveau règlement intérieur ;

Vu la délibération n° 9.1 du conseil municipal du 24 Septembre 2018 portant sur le règlement intérieur et le changement d'appellation du conseil de jeunes, de Conseil Communal Enfance Jeunesse à Conseil Communal Jeunesse ;

Vu le projet de règlement du conseil communal jeunesse ci-annexé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement du conseil communal jeunesse afin d'en améliorer le fonctionnement.

Entendu l'exposé de Madame Nadoi HADRI, adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - APPROUVE le règlement du Conseil Communal Jeunesse ci-annexé.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoit de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoints au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 27 SEP. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06455-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 23 septembre 2019

Délibération n° 2019/S05/10.1

Objet : Approbation de la convention de partenariat à conclure entre la ville de Clichy et la cité de la musique- Philharmonie de Paris : dispositif DEMOS

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le succès du premier partenariat organisé entre la ville de Clichy et la cité de la musique-Philharmonie de Paris pour les jeunes inscrits dans cette démarche en matière de réussite scolaire et d'inclusion citoyenne,

Vu le projet de convention établi à cet effet ;

Considérant que le dispositif DEMOS, projet à dimension nationale initié par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, est un dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale dont l'objectif est la démocratisation culturelle fondée sur la pratique musicale en orchestre,

Considérant l'intérêt de développer des actions culturelles en direction de jeunes habitants des quartiers relevant de la politique de la ville et ne disposant pas de ressources économiques, culturelles ou sociales pour découvrir et pratiquer la musique classique,

Considérant que le projet DEMOS répond à cette attente par ses pratiques pédagogiques innovantes,

Entendu l'exposé de Monsieur Louis-Alexandre ALCIATOR, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - ADOPTE les termes de la convention de partenariat à conclure entre la ville de Clichy et la cité de la musique- Philharmonie de Paris dans le cadre du projet DEMOS ci-annexée.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense en résultant d'un montant de 4000€ par an sur la période 2019-2021 sera payée par imputation sur les crédits inscrits ou à inscrire à cet effet au budget des exercices 2019 et suivants.

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoit de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 27 SEP. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06456-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

Délibération n° 2019/S05/10.2

Objet : Approbation de la convention d'objectifs et de financement à conclure entre la ville de Clichy et la CAF92 : dispositif CLAS

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le projet de convention d'objectifs et de finances à conclure entre la ville de Clichy et la CAF92 dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS);

Considérant que les actions mises en œuvre dans le cadre du dispositif CLAS au centre d'animation Boisseau offrent aux enfants et aux adolescents de la ville de Clichy l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement social et familial ;

Entendu l'exposé de Monsieur Louis-Alexandre ALCIATOR, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - ADOPTE les termes de la convention d'objectifs et de financement à conclure entre la Caisse d'allocations Familiales des Hauts-de-Seine et la ville de Clichy la Garenne dans le cadre du Contrat local d'Accompagnement scolaire.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT que la recette en résultant sera imputée au budget des exercices en cours et suivants.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour

1 ne prend pas part au vote : Monsieur Noureddine BENYHIA,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 27 SEP. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06457-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 23 septembre 2019

Délibération n° 2019/S05/10.3

Objet : Approbation du projet de convention de partenariat à conclure entre la ville de Clichy et L'Oréal dans le cadre de l'organisation de la 5^{ème} édition de « La Clichoise »

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'organisation par la Ville de Clichy de la 5^{ème} Edition de « La Clichoise » dans le cadre de l'opération annuelle « Octobre Rose » qui aura lieu le dimanche 13 octobre 2019, et dont le but est de sensibiliser au dépistage et à la lutte contre le cancer du sein ;

Vu le projet de convention définissant les modalités du partenariat établi à cet effet ci-annexée ;

Considérant la volonté de la Ville de mobiliser la population clichoise lors de cette opération caritative d'envergure ;

Considérant le souhait de la Société L'OREAL, sise à Clichy, de s'associer à cet évènement en apportant une contribution financière d'un montant de 20 000 € pour couvrir les frais engagés par la Ville dans le cadre de cet événement ;

Entendu l'exposé de Madame Mireille RÉA, adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE le projet de convention de partenariat entre la ville de Clichy et l'Oréal dans le cadre de la 5^{ème} édition « La Clichoise » ci-annexée.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT que la recette en résultant d'un montant de 20 000 € sera imputée au budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—○—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoints au maire ;

Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 27 SEP. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06458-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

Délibération n° 2019/S05/11.1

Objet: Cession à l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine des lots de copropriété numéros 76, 77, 78 et 79 de l'immeuble sis 32, rue Chance-Milly

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral DATEDE/1 n°123 du 23 septembre 2009 déclarant d'utilité publique au profit de la Commune de Clichy-la-Garenne l'opération de restauration immobilière portant notamment sur l'immeuble sis 32 rue Chance-Milly à Clichy-la-Garenne ;

Vu l'ordonnance d'expropriation du 16 septembre 2015 du Tribunal de Grande Instance de Nanterre relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique au profit de la Ville de Clichy-la-Garenne de lots sis 32 rue Chance-Milly ;

Vu la délibération n°2018/S06/12.1 du 1^{er} octobre 2018 relative au règlement de l'indemnité d'expropriation des lots de copropriété numéros 57, 58, 59 et 60 de l'immeuble sis 32 rue Chance-Milly ;

Vu l'acte authentique signé le 24 juin 2019 entre la SCI VOLTAIRE et la ville de Clichy portant sur la cession desdits lots et la modification de l'état descriptif de division de l'immeuble sis 32 rue Chance-Milly ;

Vu l'avis du 12 septembre 2019 de France Domaine estimant la valeur vénale de quatre logements au prix de 420 000 €, avec une marge de négociation de 10%, en l'état actuel d'occupation ;

Considérant que pour permettre la poursuite de l'opération de restauration immobilière engagée par la Ville de Clichy-la-Garenne, il y a lieu de céder ces lots à l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, qui les cédera à son tour à CITALLIOS, aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté Entrée de Ville ;

Considérant que, suite à la modification de l'état descriptif de division ayant changé les numéros de certains lots de copropriété de cet immeuble, ladite cession concerne les lots suivants :

- le lot n° 76 (25 m²) représentant 147/1108^{èmes} des quotes-parts de la copropriété,
- le lot n° 77 (25 m²) représentant 189/1108^{èmes} des quotes-parts de la copropriété,
- le lot n° 78 (16 m²) représentant 150/1108^{èmes} des quotes-parts de la copropriété,
- le lot n° 79 (40 m²) représentant 219/1108^{èmes} des quotes-parts de la copropriété,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE de céder à l'amiable à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine les lots de copropriété numéros 76, 77, 78 et 79 de l'immeuble sis 32, rue Chance-Milly moyennant un prix de quatre cent cinquante-deux mille trois cent trente euros (452 330 €).

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique concernant la cession de ces lots, et tout acte ou document y afférent.

ARTICLE 3 - DIT que cette recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

1 abstention : Monsieur Hicham DAD

5 ne prennent pas part au vote : Messieurs Noureddine BENYAHIA, Manuel ALLAMELLOU, Samia IDRI BAYOL, Messieurs Serge Bernard, Ludovic PLANTÉ

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06458-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoï HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoit de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoints au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoï HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

27 SEP. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06459-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 23 septembre 2019

Délibération n° 2019/S05/12.1

Objet: Adhésion de la ville de Clichy à l'Observatoire National de l'Innovation Publique
TERRITORIA

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la Municipalité de répondre favorablement à l'invitation de l'observatoire TERRITORIAL de participer au Collège « Collectivités Locales » ;

Entendu l'exposé de Monsieur Sébastien RENAULT, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1. - APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'Observatoire TERRITORIA sise, 48 rue Sarrette, 75685 à Paris dont le montant de la cotisation annuelle s'élève à 1200 € TTC au titre de l'année 2019.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20190923-DSGLC19_06459- DE Date de télétransmission : 07/10/2019 Date de réception préfecture : 07/10/2019
--

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoit de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 27 SEP. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06460-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 23 septembre 2019

Délibération n° 2019/S05/12.2.

Objet : Recensement 2020 de la population – Organisation de la collecte

Le Conseil,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et, notamment, son titre V ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003, relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003, portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu la délibération n° 10.1 du 20 décembre 2018 fixant la rémunération des agents chargés du recensement de la population ;

Vu le courrier du Préfet des Hauts-de-Seine en date du 6 septembre 2019 relatif au recensement de la population ;

Considérant la nécessité de modifier la rémunération des agents chargés du recensement de la population en ajoutant une modulation en fonction du nombre de logements enquêtés ;

Entendu l'exposé de Madame Agnès Delacroix, Adjointe au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – FIXE les modalités d'organisation de l'opération comme suit :

- Quinze agents recenseurs au maximum encadrés par un coordonnateur adjoint et un coordonnateur.

FIXE les modalités de rémunération des agents chargés du recensement, à compter du 1^{er} janvier 2020, comme suit :

- 80 € bruts pour les deux demies-journées de formation, en dehors du personnel communal, cette formation ayant lieu sur le temps de travail des agents.
- 50 € bruts pour la tournée de reconnaissance
- de 20 à 80 € bruts pour la tenue du carnet de tournée.
- de 20 à 80 € bruts pour la qualité du travail
- 0,50 € brut par logement non enquêté
- 1,60 € brut par logement recensé
- 1,75 € brut par bulletin individuel

ARTICLE 2 – **FIXE** les modalités de versement d'une prime individuelle de fin de collecte comme suit :

- 380 € bruts si moins de 10% de logements non enquêtés
- 300 € bruts entre 10% et 20 % de logements non enquêtés
- 200 € bruts si plus de 20% de logements non enquêtés

ARTICLE 3 – **DIT QU'** en fonction du nombre de logements non enquêtés par un ou des agents recenseurs, les logements seront répartis entre les agents de recensement dont le taux de collecte correspond aux résultats hebdomadaires prévus. La rémunération et la prime de fin de collecte seront pondérées en fonction des logements supprimés ou ajoutés.

ARTICLE 4 – **DIT QU'**une prime de 530 € bruts sera également versée aux coordonnateur et coordonnateur adjoint du recensement nommés par Monsieur le Maire de Clichy-la-Garenne.

ARTICLE 5 – **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville.

ARTICLE 6 – **DIT QUE** la Ville demandera à l'I.N.S.E.E. le remboursement intégral de cette somme.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06460-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoints au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 27 SEP. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06461-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 23 septembre 2019

Délibération n° 2019/S05/12.3.

Objet : Dénomination des rues et lieux publics

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 15.1. du 25 juin 2018 relatif à la dénomination des rues et lieux publics ;

Considérant la nécessité de procéder à la dénomination de rues et lieux publics ;

Considérant l'avis de la commission chargée de la dénomination des rues et lieux publics, réunie le lundi 16 septembre 2019 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE de dénommer la crèche située rue Bonnet : « Les petits bonnets ».

ARTICLE 2 - DÉCIDE de dénommer la maison du Combattant située 18, rue Gesnouin : « Maison du Combattant – Colonel Arnaud Beltrame ».

ARTICLE 3 - DÉCIDE de dénommer le prolongement de la rue Curton : parcelles cadastrées Z 256 et Z 253 : « rue Curton » dans la continuité de la numérotation déjà existante.

ARTICLE 4 - DÉCIDE de dénommer le parc canin situé 9 bis rue d'Estienne d'Orves : « Au chien urbain ».

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06461-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
Convocation du mardi 17 septembre 2019

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Mmes Agnès DELACROIX, Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h05), Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 10h00), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, M. Benoit de la RONCIÈRE (à partir de 8h50), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO (à partir de 8h55), Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 11h10 et à partir de 11h15), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25), MM. Hicham DAD (à partir de 8h50, jusqu'à 11h10 et à partir de 11h25), Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 9h55 et à partir de 10h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Laurent CONVERSY par M. Sébastien RENAULT,
M. Patrice PINARD par M. Rémi MUZEAU (à partir de 10h00)
M. Louis-Alexandre ALCIATOR par Mme Nadoi HADRI (de 9h50 à 10h05)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoit de la RONCIÈRE à M. Pierre CULOT (jusqu'à 8h50)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Josette de MARVAL
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA
M. Julien BOUCHET par M. Loïc PERON,
Mme Alice LE MOAL par Mme Véronique CABASSET,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU,

Étaient absents :

Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 8h55), M. Jean-Pierre AUFFRET, Mmes Isabelle MINE RODRIGUES (de 11h10 à 11h15), Samia IDRI BAYOL (de 11h20 à 11h25), MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 11h10 à 11h25), Mme Bénédicte ROUBY, M. Ludovic PLANTÉ (de 9h55 à 10h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Louis-Alexandre ALCIATOR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 27 SEP. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06462-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 23 septembre 2019

Délibération n° 2019/S05/12.4

Objet : Communication des actes pris délégués du conseil municipal au Maire en vertu de la délibération n° 11.1 du 18 février 2019

Par délibération exécutoire du 18 février 2019, le conseil municipal a bien voulu charger Monsieur Rémi MUZEAU, maire, de régler les affaires de la Commune énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Ainsi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte des décisions et contrats suivants :

Décision n° 2019-112 du 4 juin 2019

Renouvellement de l'adhésion à l'Auberge « Ty Al Levenez » d'un montant de 50 € pour l'année 2019, afin de bénéficier de prestations d'hébergement.

Décision n° 2019-113 du 5 juin 2019

Convention conclue avec les « Marchés de Léon » relative à l'organisation de la Fête de la Ville, les 15 et 16 juin 2019.

Décision n° 2019-114 du 6 juin 2019

Convention de mécénat « Festival autour de la Guitare et Fête de la Musique 2019 – du 18 au 23 juin 2019 » dans le cadre du fonds de dotation « Clichy Mécénat », la recette en résultant étant d'un montant de 60 000 €.

Décision n° 2019-115 du 6 juin 2019

Convention de mécénat « Arbre de Confiance École Louis Aragon » dans le cadre du fonds de dotation « Clichy Mécénat », la recette en résultant étant d'un montant de 10 000 €.

Décision n° 2019-116 du 7 juin 2019

Demande d'une subvention de 20 000 € auprès du Département des Hauts-de-Seine dans le cadre de la programmation de projets compatibles avec les critères définis par le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques.

Décision n° 2019-117 du 11 juin 2019

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclue avec la Société « Le 105 Clichy », sise 105, boulevard Jean Jaurès 92110 Clichy, relative à l'installation d'un stand dédié à la restauration « Bio » au Parc des Impressionnistes à l'occasion de la Fête de la Ville du 15 au 16 juin 2019, le montant de la redevance d'occupation étant fixé à la somme de 64,76 €.

Décision n° 2019-118 du 11 juin 2019

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclue avec la Société « Belisson », sise 8, place des Martyrs de l'Occupation Allemande, 92110 Clichy, relative à l'installation d'un stand dédié à la vente de bière au Parc des Impressionnistes à l'occasion de la Fête de la Ville du 15 au 16 juin 2019, le montant de la redevance d'occupation étant fixé à la somme de 64,76 €.

Décision n° 2019-119 du 11 juin 2019

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclue avec l'association « Mouv'92 » BP80, 92110 Clichy, relative à l'installation d'un stand pour enfants au Parc des Impressionnistes à l'occasion de la Fête de la Ville du 15 au 16 juin 2019, le montant de la redevance d'occupation étant fixé à la somme de 64,76 €.

Décision n° 2019-120 du 11 juin 2019

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclue avec la Société « GLP Corporation », sise 2bis, impasse des Chevaliers, 75020 Paris, relative à l'implantation d'un food-truck au Parc des Impressionnistes à l'occasion de la Fête de la Ville du 15 au 16 juin 2019, le montant de la redevance d'occupation étant fixé à la somme de 64,76 €.

Décision n° 2019-121 du 11 juin 2019

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclue avec la Société « Grands Magasins du Pain », sise 50ter, rue Palloy, 92110 Clichy, relative à l'installation d'un stand dédié à la vente de pain au Parc des Impressionnistes à l'occasion de la Fête de la Ville du 15 au 16 juin 2019, le montant de la redevance d'occupation étant fixé à la somme de 64,76 €.

Décision n° 2019-122 du 11 juin 2019

Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclu avec la Société « La Maison Cuisine », sise 15, rue Pierre Bérégovoy, 92110 Clichy, fixant les modalités exceptionnelles d'exploitation du local dépendant du domaine public communal durant la Fête de la Ville du 15 au 16 juin 2019.

Décision n° 2019-123 du 11 juin 2019

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclue avec la Société « La Palmeraie », sise 30, lotissement du Hameau, 77590 Chartrettes, relative à l'installation d'un stand dédié à la vente de pâtisseries orientales et de couscous au Parc des Impressionnistes à l'occasion de la Fête de la Ville du 15 au 16 juin 2019, le montant de la redevance d'occupation étant fixé à la somme de 64,76 €.

Décision n° 2019-124 du 11 juin 2019

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclue avec la société « L'Empirique » sise 4, rue Charles Paradinas, 92110 Clichy, relative à l'installation d'un stand dédié à la vente de vin et la dégustation de sirops au Parc des Impressionnistes à l'occasion de la Fête de la Ville du 15 au 16 juin 2019, le montant de la redevance d'occupation étant fixé à la somme de 64,76 €.

Décision n° 2019-125 du 11 juin 2019

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclue avec la Société « Nos petites Mains », sise 42, rue de l'Avenir, 92110 Clichy, relative à l'installation d'un stand d'animations et de vente de décoration et de jeux pour enfants au parc des Impressionnistes à l'occasion de la Fête de la Ville du 15 au 16 juin 2019, le montant de la redevance d'occupation étant fixé à la somme de 64,76 €.

Décision n° 2019-126 du 11 juin 2019

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclue avec la Société « Guillot Jean-Philippe », sise 12, boulevard du Parc, 69910 Villie-Morgon, relative à l'installation d'un stand dédié à la vente de bière au Parc des Impressionnistes à l'occasion de la Fête de la Ville du 15 au 16 juin 2019, le montant de la redevance d'occupation étant fixé à la somme de 64,76 €.

Décision n° 2019-127 du 11 juin 2019

Mandatement du cabinet DRAI sis 64, rue de Miromesnil 75008 Paris, pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la requête introduite le 3 mai 2018, sous le numéro 1804220, par un agent de la Ville, tendant à la condamnation de la commune à lui verser la somme de 102 995,67 € en réparation du préjudice dont il s'estime victime.

Décision n° 2019-128 du 11 juin 2019

Mandatement du cabinet LANDOT et ASSOCIES sis 137, rue de l'Université, 75007 Paris, pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la requête introduite le 25 janvier 2018 sous le numéro 1803946, par un agent de la Ville, aux fins d'aménagement de son poste de travail ou de son reclassement professionnel.

Décision n° 2019-129 du 11 juin 2019

Mandatement du cabinet PEYRICAL & SABBATTIER, sis 103, rue la Fayette, 75010 Paris, pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la requête introduite le 25 janvier 2018 sous le numéro 1804220, par un agent, de la Ville aux fins d'annulation de l'arrêté du 10 novembre 2017 relatif à l'imputabilité au service de l'accident du requérant en date du 1^{er} octobre 2013.

Décision n° 2019-130 du 11 juin 2019

Mandatement du cabinet PEYRICAL & SABBATTIER, sis 103, rue la Fayette, 75010 Paris, pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la requête introduite le 20 juin 2018 sous le numéro 1805996, par un agent de la Ville, tendant à la condamnation de la commune de Clichy-la-Garenne à lui verser la somme de 28 929 € en réparation du préjudice dont il s'estime victime.

Décision n° 2019-131 du 14 juin 2019

Convention de mise à disposition à titre gracieux par Citallios d'un terrain sis rue Paul Dupont au profit de la ville à l'occasion de la Fête de la Ville les 15 et 16 juin 2019, ledit terrain étant utilisé comme parking pour les participants de l'évènement.

Décision n° 2019-132 du 18 juin 2019

Bail conclu avec la SCI CALT, relatif au local commercial sis 65, rue de Neuilly, la dépense en résultant étant de 2 200 €HT mensuel.

Décision n° 2019-133 du 19 juin 2019

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable à conclure avec la société Apple Candy, relative à la mise en place d'un food truck au parc Salengro à l'occasion de la fête de la musique le 21 juin 2019 et le festival « Autour de la Guitare » le 23 juin 2019, la redevance d'occupation étant fixée à la somme de 64,76 €

Décision n° 2019-134 du 19 juin 2019

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable à conclure avec la société Apple Candy, relative à la mise en place d'un espace dédié à la vente de bière au parc Salengro à l'occasion de la fête de la musique le 21 juin 2019 et le festival « Autour de la Guitare » le 23 juin 2019, la redevance d'occupation étant fixée à la somme de 64,76 €

Décision n° 2019-135 du 19 juin 2019

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable à conclure avec la société Paulette in the truck, relative à la mise en place d'un food truck au parc Salengro à l'occasion du festival « Autour de la Guitare » le 23 juin 2019, la redevance d'occupation étant fixée à la somme de 32,38 €

Décision n° 2019-136 du 19 juin 2019

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable à conclure avec la SA Pizza Tony, relative à la mise en place d'un food truck au parc Salengro à l'occasion de la fête de la musique le 21 juin 2019 et le festival « Autour de la Guitare » le 23 juin 2019, la redevance d'occupation étant fixée à la somme de 64,76 €

Décision n° 2019-137 du 20 juin 2019

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable à conclure avec la société L'Atelier du Samossa, relative à la mise en place d'un food truck au parc Salengro à l'occasion de la fête de la musique le 21 juin 2019, la redevance d'occupation étant fixée à la somme de 32,38 €

Décision n° 2019-138 du 20 juin 2019

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable à conclure avec la SARL « Le Globe-Trotteur », relative à la mise en place d'un food truck au parc Salengro à l'occasion de la fête de la musique le 21 juin 2019 et le festival « Autour de la Guitare » le 23 juin 2019, la redevance d'occupation étant fixée à la somme de 64,76 €

Décision n° 2019-139 du 21 juin 2019

Indemnisation par la SMACL à hauteur de 793.48 € TTC suite aux dommages occasionnés sur le véhicule immatriculé 559 DCS 92 lors d'un accident de la circulation le 18 octobre 2016.

Décision n° 2019-140 du 21 juin 2019

Projet de bail à conclure entre Madame Zoubeda TRIKI et la Ville relatif au bail d'un local commercial sis 18, rue de Paris.

Décision n° 2019-141 du 21 juin 2019

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal du gymnase Georges Racine, à titre gracieux, à conclure entre l'Office Municipal des Sports de Plein Air (OMSPA) et la Ville relatif à l'organisation par ladite association d'un tournoi en simple et en double de Teqball, dans le cadre du circuit de Teqball France 2019 les 6 et 7 juillet 2019.

Décision n° 2019-142 du 26 juin 2019

Convention conclu avec la Croix-Rouge Française relative à la mise en place d'un dispositif de sécurité durant les festivités de la fête national le samedi 13 juillet 2019.

Décision n° 2019-143 du 8 juillet 2019

Préemption du local commercial sis 130-132 rue Martre, lot n° 35, pour un montant de 23 500 €.

Décision n° 2019-144 du 21 juin 2019

Bail commercial conclu avec la SAS RN CO, relatif au local sis 19, rue Fanny, pour une durée de 3-6-9 ans moyennant un loyer annuel de 9 600 € soit, 2 400 € de loyer trimestriel et une provision pour charges trimestrielles de 405 €.

Décision n° 2019-145 du 4 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « CS Clichy Basket Academy » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-146 du 4 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « Olorum Bahia Capoeira Clichy » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-147 du 4 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « Clichy Judo 92 » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-148 du 4 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « Académie Autonome d'Aïkido » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-149 du 4 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « Club Fanny » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-150 du 4 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « Clichy Musculation » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-151 du 1^{er} juillet 2019

Convention d'occupation du domaine public communal conclu avec la Société GLP Corporation pour l'installation d'un food-truck au 34, rue Mozart, les lundis, du 1^{er} juillet 2019 au 29 juin 2020 moyennant une redevance de 32,38 € par jour de présence.

Décision n° 2019-152 du 1^{er} juillet 2019

Convention d'occupation du domaine public communal conclu avec la Société Maran & Co pour l'installation d'un food-truck au 34, rue Mozart, les mardis, du 2 juillet 2019 au 24 juin 2020 moyennant une redevance de 32,38 € par jour de présence.

Décision n° 2019-153 du 1^{er} juillet 2019

Convention d'occupation du domaine public communal conclu avec la Société So Food Toit pour l'installation d'un food-truck au 34, rue Mozart, les jeudis, du 4 juillet 2019 au 25 juin 2020 moyennant une redevance de 32,38 € par jour de présence.

Décision n° 2019-154 du 1^{er} juillet 2019

Convention d'occupation du domaine public communal conclu avec la Société GLP Corporation pour l'installation d'un food-truck au 34, rue Mozart, les vendredis du 5 juillet 2019 au 26 juin 2020 moyennant une redevance de 32,38 € par jour de présence.

Décision n° 2019-155 du 4 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « CS Clichy Boxe 92 » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-156 du 4 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « USA Clichy » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-157 du 4 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « Association Clichy Wado Ryu » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-158 du 4 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « Judo Jean Jaurès » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-159 du 4 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « Clichy Madagascar » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-160 du 4 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « CS Clichy Rugby » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-171 du 5 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « Vélo Sport Clichois Cyclotourisme » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-172 du 5 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « F.C. Paris Clichy » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020

Décision n° 2019-173 du 5 juillet 2019

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal conclu avec la société JEAN-JEAN relative à l'installation d'une buvette du 10 juillet au 18 août 2019 sur le terrain Pasteur à l'occasion de l'opération Clichy Plage 2019 ; la redevance d'occupation étant fixée à la somme de 615.26 €.

Décision n° 2019-174 du 9 juillet 2019

Renouvellement de l'adhésion au titre de l'année 2019 de la Ville au Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de la Médiation Sociale pour un montant de 500 €.

Décision n° 2019-175 du 2 septembre 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs, à titre gracieux, conclue avec l'association « CS Clichy Tennis » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-176 du 30 août 2019

Convention de mise à disposition annuelle du Stade Georges Racine – terrain de rugby, à titre gracieux conclue avec l'association « CS Clichy Rugby Folklo Old Blagues » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-177 du 11 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « Périphérique Floorball Club » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-179 du 19 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipement sportif à titre gracieux conclue avec l'association « CS Clichy Athlétisme » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-180 du 11 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « CS Clichy Rugby Volley 92 » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-181 du 11 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local à la Maison des Associations à titre gracieux conclue avec l'association « Couture Style » du 11 septembre 2019 au 4 juillet 2020

Décision n° 2019-182 du 11 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local à la Maison des Associations à titre gracieux conclue avec l'association « Société Philatélique et Cartophile de Clichy » du 22 septembre 2019 au 28 juin 2020.

Décision n° 2019-183 du 11 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local à l'Espace Henry Miller à titre gracieux conclue avec l'association « Métronome » du 16 septembre 2019 au 4 juillet 2020.

Décision n° 2019-184 du 11 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local à la Maison des Associations à titre gracieux conclue avec l'association « Espace Yogini » du 16 septembre 2019 au 26 juin 2020.

Décision n° 2019-186 du 11 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local à la Maison des Associations à titre gracieux conclue avec l'association « Union Locale FCPE » du 2 septembre 2019 au 2 juillet 2020.

Décision n° 2019-187 du 12 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis 2, rue Jean Walter à titre gracieux conclue avec l'association « Le Groupe des Portugais de Clichy » du 2 septembre 2019 au 5 juillet 2020.

Décision n° 2019-188 du 11 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local à la Maison des Associations à titre gracieux conclue avec l'association « PARUS » du 13 septembre 2019 au 3 juillet 2020.

Décision n° 2019-189 du 12 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis à l'Espace Henry Miller à titre gracieux conclue avec l'association de Yoga et Relaxation « ADYR » du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020.

Décision n° 2019-190 du 12 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis à l'Espace Henry Miller à titre gracieux conclue avec l'association « La Chanson en Scène » du 3 septembre 2019 au 30 juin 2020.

Décision n° 2019-191 du 9 juillet 2019

Acquisition d'une photographie d'Alessandra d'URSO pour un montant de 3 000 €.

Décision n° 2019-192 du 9 juillet 2019

Acquisition d'une photographie de Benjamin LOYSEAU, intitulées « Malakal, Sud Soudan 2011 » pour un montant de 3 000 €.

Décision n° 2019-193 du 9 juillet 2019

Acquisition d'une photographie de Sonia SIEFF, intitulée « Il était une fois dans L'ouest » pour un montant de 3 000 €.

Décision n° 2019-194 du 9 juillet 2019

Sollicitation auprès du Conseil régional d'Ile-de-France d'une subvention de 58 898 € dans le cadre du dispositif « Soutien à la Création d'espaces verts en Ile-de-France » pour le projet d'extension des jardins familiaux des allées de l'Europe à Clichy.

Décision n° 2019-195 du 11 juillet 2019

Mandatement du cabinet DRAI Associés, sis 64, rue de Miromesnil, 75008 Paris, pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête introduite le 18 avril 2019 sous le numéro 1905009, par la SARL le Viking, aux fins d'annulation de l'arrêté du 18 avril 2018 portant opposition à sa déclaration préalable.

Décision n° 2019-196 du 11 juillet 2019

Mandatement du cabinet LANDOT & Associés, sis 137, rue de l'Université, 75007 Paris, pour défendre les intérêts de la commune suite au courrier de convocation de la commune de Clichy devant le bureau de conciliation et d'orientation du Conseil des Prud'hommes le 5 septembre 2019.

Décision n° 2019-197 du 12 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis à l'Espace Henry Miller à titre gracieux conclue avec l'association « Mi-Sol » du 16 septembre 2019 au 5 juillet 2020.

Décision n° 2019-198 du 12 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis à l'Espace Henry Miller à titre gracieux conclue avec l'association « Orchestre symphonique de Clichy » du 5 septembre 2019 au 2 juillet 2020.

Décision n° 2019-199 du 18 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis à l'Espace Henry Miller à titre gracieux conclue avec l'association « Clichy barre au sol » du 10 septembre 2019 au 2 juillet 2020.

Décision n° 2019-200 du 26 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis centre Villeneuve à titre gracieux conclue avec l'association « Bagad Kériz » du 4 septembre 2019 au 4 juillet 2020.

Décision n° 2019-201 du 12 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local à l'Espace Henry Miller à titre gracieux conclue avec l'association « Rock'n'Dance » du 16 septembre 2019 au 4 juillet 2020.

Décision n° 2019-201bis du 16 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis Salles du Marché à titre gracieux conclue avec l'association « Label Tango » du 10 septembre 2019 au 30 juin 2020.

Décision n° 2019-202 du 12 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local dans les salles du marché à titre gracieux conclue avec l'association « Clichy Danse » du 11 septembre 2019 au 2 juillet 2020.

Décision n° 2019-203 du 12 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local à la Maison des Associations à titre gracieux conclue avec l'association « SFM – Solidarité Formation et Médiation » du 17 septembre 2019 au 2 juillet 2020.

Décision n° 2019-204 du 26 juillet 2019

Convention annuelle de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local sis Salle du Marché à compter du 3 septembre 2019 jusqu'au 4 juillet 2020, à conclure avec l'association « GEM – La porte Bonheur ».

Décision n° 2019-205 du 12 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local à l'Espace Henry Miller à titre gracieux conclue avec l'association « Ensemble Vocal des Hauts-de-Seine » du 2 septembre 2019 au 29 juin 2020.

Décision n° 2019-206 du 11 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local à l'Espace Henry Miller à titre gracieux conclue avec l'association « Be a Bee » du 10 septembre 2019 au 26 juin 2020.

Décision n° 2019-207 du 12 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local à l'Espace Henry Miller à titre gracieux conclue avec l'association « Franco Tamoul » du 15 septembre 2019 au 5 juillet 2020

Décision n° 2019-208 du 12 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local à la Maison des Associations à titre gracieux conclue avec l'association « Graines de savoir » du 11 septembre 2019 au 4 juillet 2020

Décision n° 2019-209 du 12 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis Espace Henry Miller à titre gracieux conclue avec l'association « Attitudes Nord » du 13 septembre 2019 au 4 juillet 2020.

Décision n° 2019-210 du 12 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle de locaux sis Espace Henry Miller et Salles du Marché à titre gracieux conclue avec l'association « Taï Chi Gong fu » du 10 septembre 2019 au 30 juin 2020.

Décision n° 2019-211 du 15 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis Espace Henry Miller à titre gracieux conclue avec l'association « Zomzom et ses amis » du 16 septembre 2019 au 5 juillet 2020.

Décision n° 2019-212 du 15 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis Maison des Associations à titre gracieux conclue avec l'association « 92 Médias » du 2 septembre 2019 au 4 juillet 2020.

Décision n° 2019-213 du 15 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local à l'Espace Henry Miller à titre gracieux conclue avec l'association « Au Chœur de l'Opérette » du 12 septembre 2019 au 2 juillet 2020.

Décision n° 2019-214 du 15 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local à l'Espace Henry Miller à titre gracieux conclue avec l'association « Jouez le Jeu » du 6 septembre 2019 au 4 juillet 2020.

Décision n° 2019-215 du 15 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local à l'Espace Henry Miller à titre gracieux conclue avec l'association « Orchestre d'Harmonie de Clichy » du 4 septembre 2019 au 1^{er} juillet 2020.

Décision n° 2019-216 du 15 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local aux salles du Marché à titre gracieux conclue avec l'association « Kdanse » du 2 septembre 2019 au 2 juillet 2020.

Décision n° 2019-217 du 15 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local à la Maison des Associations à titre gracieux conclue avec l'association « ATTAC 92 » du 23 septembre 2019 au 29 juin 2020.

Décision n° 2019-218 du 15 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local aux salles du Marché à titre gracieux conclue avec l'association « Tempo 92 » du 28 septembre 2019 au 27 juin 2020.

Décision n° 2019-219 du 15 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local à l'Espace Henry Miller à titre gracieux conclue avec l'association « Amadeus » du 2 septembre 2019 au 5 juillet 2020.

Décision n° 2019-220 du 16 juillet 2019

La présente décision annule et remplace la décision n° 2019-167 du 4 juillet 2019.
Convention de mise à disposition, à titre gracieux, des locaux du Centre de Loisirs Villeneuve – 55, rue Villeneuve, conclu avec l'association « Animation Vacances Loisirs Clichy » pour l'organisation d'activités et de séjours périscolaires.

Décision n° 2019-221 du 15 juillet 2019

Avenant n° 1 au bail commercial du 20 juillet 2018 conclu entre la Ville et la SASE « Nos Petites Mains » proposant d'inclure la location de 'emplacement du parking n°8, lot n° 39 sans frais supplémentaire et l'ajout d'un mois de franchise de loyer supplémentaire.

Décision n° 2019-222 du 17 juillet 2019

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal conclu avec la SAS GLP Corporation, relative à la tenue d'un foodtruck à l'occasion du Forum des associations le dimanche 8 septembre 2019 sur la place des Martyrs de l'Occupation Allemande, la redevance d'occupation étant fixée à la somme de 32,38 €.

Décision n° 2019-223 du 18 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle de locaux sis Maison des Association et Espace Henry Miller, à titre gracieux conclue avec l'association « C'est Slam » du 14 septembre 2019 au 27 juin 2020.

Décision n° 2019-224 du 25 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle de locaux sis Espace Henry Miller, Centre Villeneuve, Salle du marché et Maison des Associations, à titre gracieux conclue avec l'association « Gymnastique Volontaire » du 16 septembre 2019 au 5 juillet 2020.

Décision n° 2019-225 du 19 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis Espace Henry Miller à titre gracieux conclue avec l'association « Soutien et Espoir » du 12 septembre au 4 juillet 2020.

Décision n° 2019-226 du 18 juillet 2019

Convention annuelle de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local sis Maison des Associations à compter du 7 septembre 2019 jusqu'au 20 juin 2020, à conclure avec l'association «Solidarité Handicapé 92 ».

Décision n° 2019-227 du 18 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis Salle du Marché, à titre gracieux conclue avec l'association « SHAC – Société Historique et Archéologique de Clichy » du 9 septembre 2019 au 29 juin 2020.

Décision n° 2019-228 du 22 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis Maison des Associations à titre gracieux conclue avec l'association « Clichy Madagascar » du 14 septembre 2019 au 4 juillet 2020.

Décision n° 2019-229 du 19 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis salles du Marché à titre gracieux conclue avec l'association « La Pomme Cannelle » du 13 septembre 2019 au 3 juillet 2020.

Décision n° 2019-230 du 19 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle de locaux sis Maison des Associations et Espace Henry Miller à titre gracieux conclue avec l'association « Alpha B » d 30 septembre 2019 au 3 juillet 2020.

Décision n° 2019-231 du 19 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle de locaux sis Maison des Associations à titre gracieux conclue avec l'association « Fruits du Désert » du 1.1 septembre 2019 au 5 juillet 2020.

Décision n° 2019-232 du 22 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements communaux à titre gracieux conclue avec l'association « Billard Club Clichois » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-233 du 22 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « Lou Pitchoun L'Ancien » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-234 du 22 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « CS Clichy Handball » du 1^{er} septembre au 31 août 2020.

Décision n° 2019-235 du 22 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « ADYR – Association pour la diffusion Yoga & Relax » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-236 du 22 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « Tir Sportif avec le Sourire » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-237 du 25 juillet 2019

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclue avec la société « Extrême » relative à l'organisation d'un pique-nique collaboratif pour ses salariés au parc Mozart le 1^{er} août 2019 de 17h à 22h, le montant de la redevance étant fixée à la somme de 328,20 €.

Décision n° 2019-238 du 30 août 2019

Convention de mise à disposition annuelle de la Galerie Sankt Pölten, à titre gracieux conclue avec l'association « Bridge Club de Clichy » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-239 du 22 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « CS Clichy Badminton » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-240 du 22 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle de locaux sis à l'Espace Henry Miller et salles du Marché à titre gracieux conclue avec l'association « Orchestre symphonique de Clichy » du 9 septembre 2019 au 3 juillet 2020.

Décision n° 2019-241 du 22 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis Maison des Associations à titre gracieux conclue avec l'association « les Chers Pas » du 14 septembre 2019 au 1^{er} juillet 2020.

Décision n° 2019-242 du 26 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un bureau sis à Maison des Associations à titre gracieux conclue avec l'association « OMSPA » du 19 août 2019 au 31 juillet 2020.

Décision n° 2019-243 du 22 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis Maison des Associations à titre gracieux conclue avec l'association « JASFA » du 28 septembre 2019 au 27 juin 2020.

Décision n° 2019-244 du 9 août 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis Espace Henry Miller à titre gracieux conclue avec l'association « Comité d'établissement l'Oréal Siège » du 19 septembre 2019 au 25 juin 2020.

Décision n° 2019-245 du 22 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle de locaux sis à l'Espace Henry Miller et Maison des Associations à titre gracieux conclue avec l'association « Kids Création » du 17 septembre 2019 au 4 juillet 2020.

Décision n° 2019-246 du 23 juillet 2019

Avenant n° 1 à la convention d'accès à « Mon compte partenaire » conclue le 23 février 2018 entre la Ville et la Caisse d'Allocation des Hauts-de-Seine (CAF), relative à la mise en place d'un espace sécurisé permettant l'accès aux différents services de la CAF, l'avenant modifiant la liste des services ouverts au partenaire.

Décision n° 2019-247 du 25 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « Clichy Plongée CLIP » du 1^{er} Septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-248 du 25 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « Clichy Vétérans Foot » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-249 du 25 juillet 2019

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal conclue avec la SAS Maranh and Co. relatif à l'installation d'un food-truck sur la place des Martyrs de l'occupation allemande le 8 septembre 2019 à l'occasion du Forum des Associations, la redevance étant fixée à la somme de 32€38.

Décision n° 2019-250 du 25 juillet 2019

Institution d'une régie de recettes prolongée auprès du service Guichet Unique / Clichy Famille de la commune de Clichy-la-Garenne à compter du 1^{er} septembre 2019..

Décision n° 2019-251 du 25 juillet 2019

Demande auprès du Fonds Social Européen d'une subvention globale de 495 427 € dans le cadre de son programme opérationnel national 2014-2020 du FSE et notamment son axe prioritaire n° 3 « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »

Décision n° 2019-252 du 25 juillet 2019

Demande auprès de la Région Ile-de-France d'une subvention d'un montant de 100 713 € dans le cadre du dispositif régional « actions territorialisées ».

Décision n° 2019-253 du 26 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle de locaux sis Espace Henry Miller et Maison des Associations à titre gracieux conclue avec l'association « Rigoletto » du 9 septembre 2019 au 4 juillet 2020.

Décision n° 2019-254 du 26 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis Centre Villeneuve à titre gracieux conclue avec l'association « Timbao » du 16 septembre 2019 au 2 juillet 2020.

Décision n° 2019-256 du 12 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « Boules Parisiennes Clichy 92 » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-257 du 29 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « La Vaillante de Clichy » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-258 du 30 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis Espace Henry Miller à titre gracieux conclue avec l'association « TKO » du 16 septembre 2019 au 27 juin 2020.

Décision n° 2019-259 du 1^{er} août 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis Maison des Associations à titre gracieux conclue avec l'association « Les Lucettes » du 16 octobre 2019 au 24 juin 2020.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190923-DSGLC19_06462-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

Décision n° 2019-260 du 31 juillet 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « Club Sportif l'Oréal » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-263 du 1^{er} août 2019

Convention de mise à disposition annuelle de locaux sis Maison des Associations et Salle du Marché à titre gracieux conclue avec l'association « Boite à Mômes » du 1^{er} octobre 2019 au 30 juin 2020.

Décision n° 2019-264 du 1^{er} août 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « CS Clichy Natation » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-265 du 12 août 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association « Clichy Futsal Paulista » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Décision n° 2019-266 du 3 septembre 2019

Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du Salon Césaria Evora et des galeries attenantes au Théâtre Rutebeuf à conclure avec le collectif Artifact dans le cadre de l'exposition « Les Formes du je(u) » en septembre 2019.

MARCHES

Marché n° 19-017 : Extension et maintenance du système de gestion eSirius

La présente procédure est soumise aux dispositions des articles 42-3° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et en application de l'article 30-I-3°-C du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il s'agit d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Notifié le 17 avril 2019 à la société ESII, le marché est conclu pour une période initiale de (4) ans à compter de sa notification pour un coût global et forfaitaire de 35 405,34€ HT

Marché n° 19-022 : Élaboration d'une étude portant sur les mobilités actives (Cycles et Marché)

Les prestations font l'objet d'un marché ordinaire, passé en procédure adaptée, en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Notifié le 14 juin 2019 à la société ECOMOBILITES TERRITOIRES ET CONNEXIONS, le marché est conclu jusqu'à la réalisation intégrale des prestations (6 mois maximum) pour un montant de 22 375€ HT.

Marché n° 19-023 : Achat et livraison de mobilier utilisable à la fois en intérieur et en extérieur pour différents sites de la Ville

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions des articles R.2123-1 ; R.2123-4 ; R.2123-5 ; R.2123-6 du Code de la Commande Publique.

Notifié le 11 juin 2019 à la société NOX BOULOGNE, le marché est conclu pour une durée d'un an, non renouvelable pour un montant maximum de 80 000€ HT.

Marché n° 19-024 : Acquisition et livraison de chalets pour la Ville de Clichy

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions des articles R.2123-1 ; R.2123-4 ; R.2123-5 ; R.2123-6 et R.2131.12 1° du Code de la Commande Publique en vigueur.
Notifié le 24 juin 2019 à la société MM, le marché est conclu jusqu'à la réalisation intégrale des prestations pour un montant maximum de 89 890€ HT.

Marché n° 19-025 : Travaux d'aménagement de clôture et de serrurerie dans les aires de jeux et les terrains de sport de proximité, parcs, jardins et bâtiments publics à la Ville de Clichy la Garenne.

Les prestations font l'objet d'un accord-cadre à bon de commande mono-attributaire sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel de 500 000€ HT. Il s'agit d'une procédure adaptée, en application des articles 27, 78 et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.
Notifié le 18 juillet 2019 à la société ALLIANCE l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Marché n° 19-026 : Marché négocié de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment intégrant une médiathèque et un cinéma à Clichy

La présente procédure est aux dispositions de l'article 30 du décret des marchés publics précité.
Notifié le 21 juin 2019 à la société K ARCHITECTURES, le marché est conclu jusqu'à la réalisation intégrale des prestations soit 48 mois (36 mois jusqu'à la livraison de l'ouvrage et 12 mois supplémentaires pour la garantie de parfait achèvement) pour un coût global et forfaitaire de 2 071 359,63 € HT

Marchés n° 19-027 A 19-030 – Travaux de restauration du clos et du couvert de l'Hôtel de Ville de Clichy-la-Garenne.

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Cette consultation est allotie comme suit :

- **Marché 19-027 - Lot n° 01 : Échafaudages**

Notifié le 27 juin 2019 à la société LAYHER, le marché est conclu jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement pour un montant forfaitaire de 282 835.34 € HT

- **Marché 19-028 - Lot n° 02 : Couverture, Charpente**

Notifié le 27 juin 2019 à la société PATTOU, le marché est conclu jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement pour un montant forfaitaire de 830 673.25€ HT

- **Marché 19-029 - Lot n° 03 : Ravalement - Peinture intérieure**

Notifié le 27 juin 2019 à la société PRADEAU MORIN, le marché est conclu jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement pour un montant forfaitaire de 1 273 712.60€ HT

- **Marché 19-030 - Lot n° 04 : Menuiserie extérieure**

Notifié le 28 juin 2019 à la société LES CHARPENTIERES DE PARIS, le marché est conclu jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement pour un montant forfaitaire de 241 000,00€ HT

Marché n° 19-031 – Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une application de gestion du temps de travail

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire, à bons de commande, sans montant minimum ni maximum passé en application des articles 25, 78 et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Notifié le 18 juillet 2019 à la société ASYS le marché est conclu pour une période initiale allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2020. Il pourra être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans pouvoir excéder le 31 décembre 2022.

Marché n° 19-032– Maintenance et hébergement des solutions CIVIL

L'objectif du présent marché est de renouveler la maintenance et la mise à disposition en version Saas de ces solutions fournies par la société CIRIL groupe qui en a l'exclusivité.

La présente procédure est soumise aux dispositions des articles L.2122-1 et R.2122-3 du Code de la Commande Publique en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019.

Notifié le 12 juillet 2019 à la société CIRIL GROUPE, le marché est conclu pour une période ferme de quatre ans à compter du 20 aout 2019 et est reconductible deux fois un an de manière tacite.

Marché N° 19-033 A 19-038 – Acquisition et livraison de fournitures techniques pour la Ville de Clichy.

La présente procédure est soumise aux dispositions des articles 25-I.1^o et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et maximum sur sa durée totale.

Cette consultation est allotie comme suit :

- **Marché 19-033 - Lot 1 Plomberie**

Notifié le 26 juillet 2019 à la société LEGALLAIS, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

- **Marché 19-034 - Lot 2 Électrique**

Notifié le 31 juillet 2019 à la société REXEL, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

- **Marché 19-035 - Lot 3 Quincaillerie**

Notifié le 26 juillet 2019 à la société LA MAISON BLEUE, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

- **Marché 19-036 - Lot 4 Outillage**

Notifié le 26 juillet 2019 à la société FOUSSIER, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

- **Marché 19-037 - Lot 5 : Peinture**

Notifié le 26 juillet 2019 à la société AKZO NOBEL DISTRIBUTION, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

- **Marché 19-038 - Lot 6 : Bois**

Notifié le 29 juillet 2019 à la société NORPANO, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Marché n° 19-040 – Intervention d'un coordinateur en Systèmes de Sécurité Incendie (S.I.I.), pour des missions définies par les normes NFS 61-931, NFS 61-932 de remplacements de SSI des ERP de la Ville de Clichy

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 25-I-1°, 67 et 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commandes sans un montant minimum mais avec un montant maximum annuel de 100 000 € HT soit 400 000 €HT sur toute la durée totale et pour l'ensemble des prestations.

Notifié le 1^{er} aout 2019 à la société CETING, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans

Marché n° 19-041 – Exploitation et maintenance CPI-PF avec Garantie totale et Intéressement des équipements de génie-Climatique des bâtiments communaux

La présente procédure d'appel d'offres ouvert est soumise aux dispositions de l'article R.2124-2 du Code de la commande publique.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire, passé en application des articles R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la commande publique.

Notifié le 7 aout 2019 à la société IDEX ENERGIE, le marché est conclu pour une période de cinq ans ferme à compter de la notification.

Le Conseil,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des actes ci-dessus énumérés pris par délégation du Conseil municipal.